



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

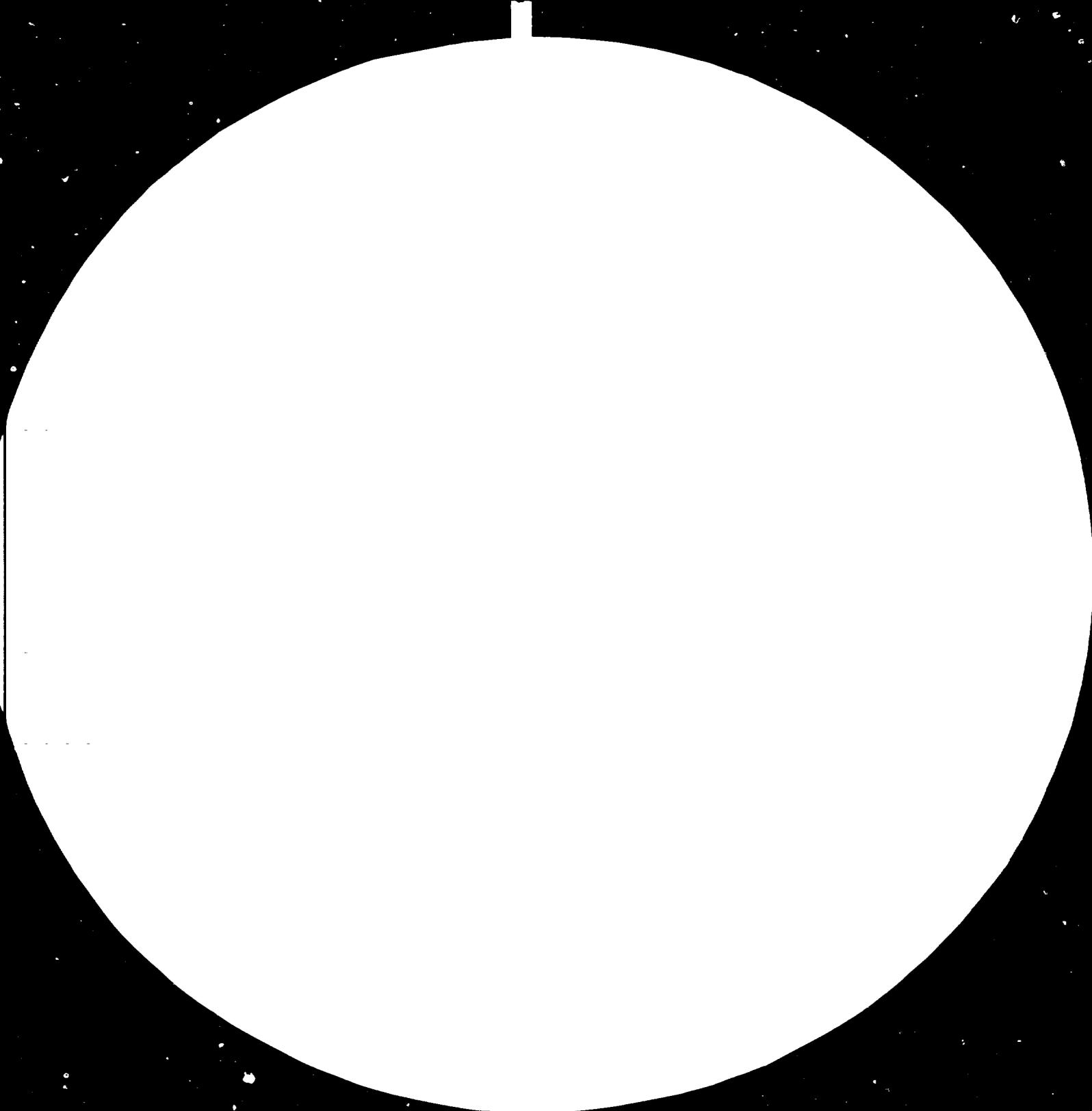
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





2.8



3.2



M. J. B. (1974) *J. Opt. Soc. Am.* **64**, 1107-1110

Received 1975 August 27; revised 1975 October 15

© 1976 The Author. Journal compilation © 1976 The Royal Society

10056 - F

Distr. LIMITEE  
UNIDO/IS.185  
4 novembre 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

NOTE D'INFORMATION\*

SYSTEME D'ECHANGES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES (TIES)

La décision de mettre en oeuvre un système d'échanges de renseignements techniques, le TIES, a été prise à la première réunion des Directeurs des services d'enregistrement de transfert des techniques, qui s'est tenue à Vienne en mars 1978 (voir le rapport de cette réunion, document ID/WG.272/4) et a été approfondie lors de la réunion qui a eu lieu au mois de juin 1978, également à Vienne, sous l'égide de l'ONUDI et du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales (voir ID/WG.275/9).

Cette réunion rassemblait les Directeurs des services d'enregistrement de transfert des techniques ou d'organismes similaires de 15 pays en développement (d'où l'expression "Club des 15", que l'on entend parfois employer à propos du TIES) : Brésil, Pérou, Equateur, Mexique, Malaisie, Iraq, Inde, République de Corée, Argentine, Philippines, Espagne, Algérie, Venezuela, Portugal et Egypte. Ce choix s'explique par le fait que les pays en question avaient déjà créé ou s'apprétaient à créer un service central pour l'examen, l'analyse et l'enregistrement des contrats conclus avec les fournisseurs étrangers de techniques. Il semblait que, dans un premier temps tout au moins, ces services centraux suffisaient à fournir les renseignements du type voulu pour les échanges prévus dans le cadre du TIES, à savoir des données sur les conditions et modalités des contrats de transfert de technique conclus avec les fournisseurs étrangers.

---

\* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

Les participants à la réunion ont recommandé que le programme d'échanges soit établi sur une base de réciprocité, d'égalité et d'avantage mutuel, et qu'il soit limité aux pays désireux d'y participer activement. Quant à la nature et à la portée des renseignements recueillis, elles devraient être définies par l'objectif consistant à renforcer la position des pays participants dans leurs négociations et à élargir le champ de leurs options techniques dans les divers secteurs industriels.

#### Description du système

Le TIES englobe cinq domaines principaux d'activité, tous coordonnés par l'ONUDI.

- 1) Examen périodique par les pays participants des tendances et des aspects du flux des techniques étrangères, et des efforts de contrôle et de régulation;
- 2) Echange de données générales ou de données moyennes au niveau des industries;
- 3) Echange de données détaillées sur les contrats;
- 4) Coopération bilatérale entre les services de transfert des techniques des pays participants et, à cette fin :
  - a) Visites de ces services;
  - b) Voyages d'études;
  - c) Réponses aux demandes de renseignement sur les contrats en cours de négociation;
- 5) Echange de résultats d'expérience entre les directeurs des services d'enregistrement de transfert des techniques.

L'ONUDI, conjointement avec les pays participants, a fait du TIES un système informatique parfaitement opérationnel, rassemblant des données sur quelque 4 000 contrats. Le système, qui s'enrichira chaque année de 2 000 à 5 000 contrats, fonctionne dans le cadre de l'INTIB (Banque d'informations industrielles et technologiques de l'ONUDI) dont le siège est à Vienne (Autriche).

Les pays participants fournissent des données deux fois par an, aux trois niveaux suivants :

TIES I

- 1) Résumé des conditions et modalités des contrats conclus dans le secteur industriel. Ce niveau, auquel participe l'ensemble des pays qui ont adhéré au TIES, est appelé TIES I.

TIES II

- 2) Echange de données non financières, contrat par contrat, appelé TIES II A. La moitié environ des pays adhérents y participent.

TIES II B

- 3) Echange de données financières détaillées sur les conditions et modalités des contrats, contrat par contrat, appelé TIES II B. La moitié environ des pays adhérents y participent.

Les données sont envoyées à l'ONUDI sur des formulaires spécialement conçus à cet effet (le 30 juin pour les contrats enregistrés de janvier à juin, et le 30 janvier pour les contrats enregistrés de juillet à décembre)\*\*. L'ONUDI, après les avoir traitées, établit une série de rapports informatisés pour chaque pays participant. Il convient de noter que les pays participants reçoivent des données de même niveau que les données qu'ils fournissent : les pays qui ont fourni des renseignements du niveau TIES I, par secteur industriel, reçoivent des autres pays participants le même type de renseignements; ceux qui ont fourni des données du niveau TIES II A (non financières) reçoivent des renseignements du type TIES I et TIES II A; les participants aux échanges du niveau TIES II B, ou encore plus détaillé, reçoivent des données du type TIES I, TIES II A et TIES II B.

Il importe de souligner que ces données ne sont utilisées par l'ONUDI que dans le cadre du TIES, et sont communiquées exclusivement aux pays qui fournissent eux-mêmes des données au système.

Les données recueillies sur l'acquisition et l'utilisation des techniques étrangères ont un caractère commercial (conditions et modalités des contrats), et ne sont pas des renseignements confidentiels protégés (voir les formulaires de codage TIES pour les données spécifiques recueillies).

---

\*\* Voir les formulaires de codage TIES. Il existe, pour la préparation des données, un manuel très détaillé qui sera adressé aux intéressés.

Les participants au TIES se sont réunis trois autres fois, pour examiner les questions relatives à l'extension du système et pour étudier la possibilité d'une coopération plus étroite entre les différents services : en février 1979, à Caracas (Venezuela); en octobre 1979, à Lisbonne (Portugal); et en septembre 1980, à Buenos Aires (Argentine) (voir les documents UNIDO/ICIS.111, ID/WG.310/2, ID/WG.325/10).

Le système a été élargi par l'adhésion de la Colombie, de la Chine, du Guatemala et du Nigéria. Le Brésil, le Cameroun, la Jamaïque, le Pakistan, le Togo et la Yougoslavie envisagent d'y participer eux aussi.

L'ONUDI accueillera favorablement la participation de tous les pays qui consentiront à fournir des renseignements dans le cadre du système ou qui prévoient la création d'un service de transfert des techniques. Pour que les pays tirent le maximum d'avantages du système, il est souhaitable que le responsable national de l'examen, de l'analyse et de l'enregistrement des contrats soit également chargé de la liaison avec le TIES. L'ONUDI estime que cette personnalité est en effet la mieux placée pour échanger des idées et des résultats d'expérience avec ses homologues des autres pays - ou, s'il s'agit d'un service nouveau, pour bénéficier de leur expérience.

La prochaine réunion des adhérents au TIES est prévue pour novembre 1981, à Manille (Philippines). L'ONUDI apprécierait vivement la présence d'un représentant répondant aux qualités susindiquées, afin qu'il puisse apprendre à mieux connaître le TIES et éventuellement encourager son pays à participer au système. L'ONUDI répondra à toute question concernant le TIES, fournira des renseignements plus détaillés sur le système et, le cas échéant, prendra les dispositions nécessaires pour la présence des participants à la réunion de Manille, sur simple demande adressée à :

M. G.S. Gouri  
Conseiller technique principal  
Programme technologique de l'ONUDI  
ONUDI  
B.P. 300  
A-1400 Vienne (Autriche)

